



**LA SOUS-PRÉFECTURE DE SARCELLES VOUS INFORME DES DÉLAIS MOYENS
CONSTATÉS AU COURS DU 2ÈME TRIMESTRE 2012**

DÉLAI MOYEN DE DÉLIVRANCE DU TITRE AU GUICHET	
Certificat Provisoire d'Immatriculation délivré au guichet	36 minutes
Permis de conduire délivré au guichet	27 minutes
DÉLAI MOYEN DE TRAITEMENT *	
Certificat Provisoire d'Immatriculation délivré par courrier	2 jours
Permis de conduire délivré par courrier	8 jours
<p>Carte nationale d'identité</p> <p>Correspond <u>au délai d'instruction par la sous-préfecture</u> des demandes déposées en mairies.</p>  <p>Ne sont pas pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le délai de transmission à la sous-préfecture des dossiers déposés en mairies. -le délai de fabrication du titre par le centre de production à qui est adressée la demande après vérification par les services de la sous-préfecture. 	7 jours
<p>Passeport biométrique</p> <p>Correspond <u>au délai d'instruction par la sous-préfecture</u> des demandes déposées en mairies.</p>  <p>Ne sont pas pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le délai de transmission à la sous-préfecture des dossiers déposés en mairies. -le délai de fabrication du titre par le centre de production à qui est adressée la demande après vérification par les services de la 	<p>Depuis octobre 2011 les demandes de passeport sont traitées par la Préfecture de Cergy</p>
Délai moyen de réponse aux réclamations par courrier ou courriel	6 jours
Délai moyen de réponse aux demandes d'information par courrier ou courriel	3 jours

**Les délais sont calculés en jours calendaires (y compris week ends et jours fériés). Ils ne comprennent pas le délai d'envoi postal.*

Mis à jour le 17 juillet 2012